

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Bismi l-Lahi r-Rahmani r-Rahim*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Louanges à Allah Seigneur des mondes,  
Que Allah honore et élève davantage en degrés  
notre maître Mouhammad et qu'Il préserve  
sa communauté de ce que le Prophète craint pour elle*

*Khoutbah n° 473*

Le vendredi 10 octobre 2008, 11 Chawwal 1429 H

## *La préservation des prophètes*

Mes frères de foi,

La louange est à *Allah* ! Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés au Prophète de *Allah*.

Louanges à *Allah* Celui Qui est Unique, Celui Qui n'a besoin de rien, Celui Qui n'est pas engendré, Qui n'engendre pas et Qui n'a nul équivalent. Je loue *Allah*, *ta^ala* et je L'implore de me guider sur le chemin de droiture. Je recherche Son pardon et je me repens à Lui. Je recherche la préservation de *Allah* contre le mal de nos âmes et de nos mauvais actes. Celui que *Allah* guide, c'est lui le bien guidé ; et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider.

Que l'honneur et l'élévation en degrés les plus complets et les plus parfaits soient accordés à notre maître *Mouhammad*, le maître des fils de *^Adnan*, celui que *Allah* a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, en tant que guide et annonciateur de bonnes nouvelles et avertisseur d'un châtement. Le Prophète tel une lumière éclatante et une lune éclairante a appelé à la religion agréée par *Allah* par Sa volonté. *Allah* a guidé par lui, la communauté. Il a dissipé par lui les obscurités. Le Prophète a ainsi transmis le message. Il s'est acquitté de ce qui lui a été confié. Il a conseillé la communauté. Que *Allah* le rétribue pour nous du meilleur de ce dont Il a rétribué un de Ses prophètes. Je témoigne qu'il n'est de dieu que *Allah*, Lui seul n'a pas d'associé. Il a envoyé Son messenger avec l'enseignement de droiture et la religion de la vérité. Je témoigne que notre maître *Mouhammad* *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* - est Son esclave et Son messenger. Que *Allah* l'honore ainsi que tous les messagers qu'Il a envoyés.

*Allah ta^ala*, Dieu, Gloire à Lui Qui est exempt de toute imperfection, a envoyé les prophètes afin qu'ils explicitent la religion de l'Islam et qu'ils la propagent.

Le terme *an-noubouwwah* qui signifie en français la prophétie – le statut de prophète – dérive du mot *an-naba'* qui signifie la nouvelle, car *an-noubouwwah* – la prophétie – consiste à transmettre des informations que le Prophète rapporte de Dieu.

Le moyen de reconnaître les prophètes est le miracle (*al-mou<sup>^</sup>ijzah*). Le miracle est un fait extraordinaire, comme tel il confirme que le prophète est un envoyé de Dieu. Le miracle est aussi exempt de ce que quoique ce soit puisse lui être opposé qui lui fût semblable. Ainsi du miracle du jaillissement de l'eau pure, limpide et douce d'entre les doigts du Prophète *Mouhammad - salla l-Lahou <sup>^</sup>alayhi wa sallam -*, ou encore du miracle de la préservation de notre maître *Ibrahîm - Abraham <sup>^</sup>alayhi s-salam -* du feu intense dans lequel il fut jeté. Par conséquent, un évènement simplement inhabituel, et non point extraordinaire, n'est nullement un miracle. De même, des évènements extraordinaires qui ont lieu sans qu'ils soient accompagnés par la prétention d'être prophète de la part des saints - qui suivent la voie des prophètes - ne sont pas des miracles non plus : mais sont appelés des prodiges (*karamah*). D'autre part, les phénomènes étranges qui peuvent être contrecarrés par quelque chose d'équivalent, comme la magie ou la sorcellerie, ne sont pas considérés comme des miracles non plus. La magie peut en effet être contrée par une magie équivalente.

Il est un devoir d'attribuer aux prophètes la préservation contre la mécréance, contre les grands péchés et contre les petits péchés comportant une bassesse de caractère, comme le fait de voler un grain de raisin. Néanmoins, il se peut que l'un des prophètes ait commis un petit péché qui ne comporte pas de bassesse, comme le petit péché que notre maître *'Adam* a commis lorsqu'il a consommé de l'arbre. Il s'est repenti immédiatement de ce péché.

Ainsi, comme nous venons de le dire, les prophètes ne commettent jamais de mécréance, ni avant, ni après leur mission de prophète, car *Allah ta<sup>^</sup>ala* les préserve et leur inspire la croyance correcte avant même qu'ils reçoivent la révélation. Il est donc certain que Notre maître *Ibrahîm* n'a jamais adoré d'astre. Bien au contraire il interdisait à son peuple l'adoration de l'astre et la réprouvait. Voici ce qui a été révélé dans le *Qur'an* à ce sujet. Lorsqu'il vit l'astre, il dit :

[ هذا رَبِّي ]

(*hadha rabbî*) ce qui signifie : « **Est-ce là mon Seigneur !?** » pour les désavouer et leur faire abandonner leur mauvaise croyance. Le sens était donc : « Est-ce-là mon Seigneur comme vous le prétendez ? » *Ibrahîm <sup>^</sup>alayhi s-salam* n'a jamais voulu les conforter dans leur égarement par cette question mais bien au contraire, leur faire comprendre que cela est impossible : « Bien sûr que non ! ».

Lorsque l'astre disparut, il dit :

[ إِنِّي لَا أُحِبُّ الْآفِلِينَ ]

(*'inni la 'ouhibbou l-'afilin*) ce qui signifie : « **Je n'adore pas les choses qui disparaissent** » c'est-à-dire que la raison réfute la validité de la divinité pour l'astre, le soleil ou la lune et n'accepte pas qu'on adore un autre que *Allah* car toutes ces choses apparaissent et disparaissent ; elles ont des dimensions, ce qui est autant de preuves qu'elles ont été créées et ne peuvent pas être créatrices.

Il est également obligatoire que les prophètes soient honnêtes. Il leur est par conséquent impossible la trahison, qu'elle soit par la parole, par les actes ou par leurs attitudes. Si quelqu'un vient à leur demander conseil, ils ne lui mentent pas et ne lui font jamais rien croire qui fût

contraire à la vérité. Et si quelqu'un laisse chez eux un bien en dépôt, ils le lui conservent sans faillir.

Il leur est impossible de commettre des grands péchés, aussi bien avant qu'après leur mission de prophète. Aucun prophète n'a jamais bu d'alcool, ni volé, ni commis le péché de fornication. Notre maître *Youçouf* – Joseph *alayhi s-salam* – n'a jamais eu de penchant pour la fornication. Il a voulu repousser la femme de *Al-ʿAziz* mais *Allah* lui a inspiré de ne pas le faire pour qu'il ne soit pas accusé d'avoir voulu forniquer avec elle. *Youçouf* a donc tourné le dos à la femme et elle a déchiré sa chemise par derrière. Ainsi les gens ont su que c'était elle qui avait voulu commettre la fornication avec lui et qu'il n'avait pas eu de penchant pour la fornication. Il est en effet préservé de ce genre de choses tout comme le sont tous les autres prophètes.

Il convient donc de prendre garde à ce que prétendent certains menteurs, à savoir que notre maître *Dawoud* – David *alayhi s-salam* – aurait été séduit par la femme du commandant de son armée et qu'il aurait envoyé ce commandant à la guerre afin qu'il soit tué ceci afin de pouvoir prendre son épouse. Ce récit constitue un mensonge inique.

Il en est de même de l'histoire racontée par certains ignorants sur notre maître *'Ayyoub* – Job *alayhi s-salam* –. Ils prétendent que des vers seraient sortis de ses plaies, qu'ils auraient consommé sa chair et que lorsque l'un d'eux tombait, il le ramasserait et le remettrait en place en lui disant : (Créature de mon Seigneur, mange ce que *Allah* t'accorde comme subsistance). Que *Allah* nous préserve, ceci est un égarement clair car les prophètes sont les meilleures des créatures, par leur apparence et leur comportement. Ils ne sont jamais atteints par les maladies repoussantes qui feraient fuir les gens car ils ont l'ordre et la mission de transmettre l'appel à l'Islam.

Il faut également prendre garde à ne pas croire ce que disent certains faibles d'esprit sur notre maître *Mouhammad* - *salla l-Lahou alayhi wa sallam* -. Ils propagent à qui veut les entendre que son cœur aurait été attaché aux femmes et que c'est la raison pour laquelle il aurait épousé plus de quatre femmes.

La réponse que nous leur faisons est que notre maître *Mouhammad* - *salla l-Lahou alayhi wa sallam* - était connu parmi les gens de La Mecque comme étant *Mouhammad Al-'Amin* – *Mouhammad* l'Honnête – et qu'il a reçu une beauté que nul autre n'a jamais reçue. S'il avait été épris des femmes, il aurait un jour commis une bassesse, voire davantage et son peuple n'aurait pas manqué de le blâmer, ce qui n'est jamais arrivé.

De plus, il ne s'est pas marié avant l'âge de vingt-cinq ans. Lorsque son épouse est décédée, il avait atteint l'âge de cinquante ans ; il s'est alors remarié avec une femme puis avec d'autres femmes pour des sagesse liées aux intérêts de l'appel à l'Islam.

Parmi ces sagesse, il y a la propagation de la science de la religion par la voie des femmes.

Si le Prophète - *salla l-Lahou alayhi wa sallam* - avait été, comme le disent ces gens partisans et irréflectifs, un homme attaché aux femmes, il aurait multiplié le nombre de ses épouses bien avant d'atteindre les cinquante ans tout comme c'est le cas de ceux qui se préoccupent de ces choses-là !

Parmi ce qui constitue une preuve qu'il n'était pas attaché aux femmes, il y a ce qu'a rapporté *Mousslim* d'après son épouse *ʿA'ichah*, que Dieu l'a agréé, qui a dit : « Lorsque ma nuitée venait,

le Prophète - *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* - rendait visite au cimetière de *Al-Baqi'* ». Ainsi, il se rendait au cimetière des musulmans à Médine pour faire des invocations en leur faveur et cela malgré la beauté et le jeune âge de Dame *^A'ichah*.

Les prophètes sont obligatoirement caractérisés par l'extrême intelligence. De ce fait l'idiotie, l'ineptie et le manque de sagesse sont impossibles à leur sujet car ils ont été envoyés pour énoncer la vérité. Il ne convient donc pas qu'ils soient incapables d'établir les preuves contre ceux qui renient la vérité et qui la prennent pour ennemie. *Allah ta^ala* dit :

[ وَتِلْكَ حُجَّتُنَا آتَيْنَاهَا إِبْرَاهِيمَ ]

(*wa tilka houjjatouna ^ataynah<sup>a</sup> 'Ibrah<sup>im</sup>*) ce qui signifie : « **Ceci est notre preuve que nous avons accordée à *Ibrah<sup>im</sup>*** » [*sourat Al-'An^am*].

La parfaite transmission du message prophétique est obligatoire à leur sujet. Il est de ce fait impossible qu'ils taisent quoi que ce soit de la révélation car ce serait une contradiction avec le statut de prophète et la prophétie en tant que mission révélée.

Il est par ailleurs interdit d'attribuer aux prophètes des caractères qui sont indignes d'eux. Il est par exemple interdit de dire que notre maître *Mouça* – Moïse *^alayhi s-salam* – aurait fui devant Pharaon. Il n'a fait qu'exécuter l'ordre de *Allah* en menant son peuple au bord de la mer et en la frappant de son bâton. La mer s'est ouverte en douze passages, séparés comme par des montagnes gigantesques. Il a traversé, lui et ceux qui étaient avec lui. Puis la mer s'est refermée lorsque Pharaon avait voulu le suivre. Pharaon finit noyé.

Il est également interdit de prétendre que notre maître *Mouhammad* - *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* - aurait perdu ne serait-ce qu'une des batailles qu'il a menées. Le Prophète est demeuré sûr et ce sont ceux qui n'avaient pas obéi à ses ordres qui ont été momentanément défaits. Il est de même interdit de prétendre qu'il aurait fui de La Mecque lorsqu'il a émigré à Médine.

Il est un devoir de croire que les prophètes sont préservés du mensonge. Le mensonge est toute parole prononcée sciemment qui n'est pas conforme à la réalité.

Lorsque le prophète *Ibrah<sup>im</sup>* *^alayhi s-salam* a dit :

[ بَلْ فَعَلَهُ كَبِيرُهُمْ هَذَا فَاسْأَلُوهُمْ إِنْ كَانُوا يَنْطِقُونَ ]

(*bal fa^alahou kabirouhoum hadha fas'alouhoum 'in kanou yantiqoun*) ce qui signifie : « **C'est la grande idole qui en est responsable, demandez aux petites si elles peuvent parler** », il a employé une formule métonymique pour leur faire comprendre que la glorification des mécréants envers la grande statue l'avait poussé, lui, à fracasser toutes les petites afin de l'humilier. Il n'a donc pas menti en disant cela.

On comprend dès lors que *Allah* n'accorde le rang de prophète qu'à quelqu'un qui est sain de toute bassesse, de toute trahison et de toute stupidité. Quelqu'un qui aurait eu de tels antécédents ne peut en aucun cas être prophète, même si son état s'améliorait par la suite. *Allah* dit :

[ وَكَلَّا فَضَّلْنَا عَلَى الْعَالَمِينَ ]

(*wa koullan faddalna ^ala l-^alam<sup>in</sup>*) ce qui signifie : « **Nous les avons tous élevés par rapport au reste des mondes** ».

C'est-à-dire que chacun des prophètes est meilleur que tous les anges et que tout le reste des créatures car les mondes englobent les hommes, les *jinn* et les anges.

C'est l'agrément de *Allah* que nous recherchons et c'est Lui Qui guide vers la voie de la réussite. Voici le rappel de ce jour. Je demande que *Allah ta'ala* me pardonne et vous pardonne.



[www.apbif.org](http://www.apbif.org)

Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France  
52, boulevard Ornano 75018 Paris Tél. : 01 42 62 79 97 Fax : 01 42 62 79 68

*Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :*

|                    |  |                |
|--------------------|--|----------------|
| <b>Paris</b>       | 2, rue Cavé 75018 Paris                                      | 01 42 62 86 46 |
|                    | 52, boulevard Ornano 75018 Paris                             | 01 42 51 53 50 |
|                    | 24, rue du département 75018 Paris                           | 01 40 05 95 22 |
|                    | 3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont                | 01 42 83 09 93 |
|                    | 12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand              | 01 43 04 50 21 |
| <b>Alès</b>        | 9, rue du trescolet l'habitarelle 30110 Les Salles du Gardon | 04 66 60 86 22 |
| <b>Avignon</b>     | 71, avenue de Monclar 84000 Avignon                          | 04 90 85 58 06 |
| <b>Lyon</b>        | 145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne                        | 04 78 85 44 98 |
| <b>Marseille</b>   | 138, rue de Crimée 13003 Marseille                           | 04 91 62 98 09 |
| <b>Montpellier</b> | 391, Grand Mail Mosson 34080 Montpellier                     | 04 67 04 17 83 |
| <b>Nancy</b>       | 397 avenue Pinchard 54100 Nancy                              | 09 50 89 38 07 |
| <b>Narbonne</b>    | 26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne                        | 04 68 42 28 34 |
| <b>Nice</b>        | 2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice                       | 04 93 26 79 19 |
| <b>Nîmes</b>       | 56, galerie Richard Wagner 30900 Nîmes                       | 04 66 64 51 84 |
| <b>Rennes</b>      | 18, rue du docteur Francis Joly 35000 Rennes                 | 02 99 30 25 66 |
| <b>Toulouse</b>    | 33 bis, rue Verstreppain 31100 Toulouse                      | 05 61 76 17 16 |
| <b>St-Dizier</b>   | 2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier                        | 03 25 05 37 90 |
| <b>St-Etienne</b>  | 33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne                   | 04 77 41 36 97 |
| <b>Strasbourg</b>  | 49, rue du faubourg national 67100 Strasbourg                | 03 88 32 41 57 |